

N/REF : 3/01/2026 9H39 C:000039 I:00269
V/REF : AC/C41952
V/Appel du Samedi 03/01/2026 a 9H39

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. STK
IMMEUBLE : LE STOCKHOLM -STK
2-3, SQUARE DE STOCKHOLM
5, RUE DE SUEDE
35000 RENNES

Rennes, le 10 Mars 2026

Référence Marché: 022900-Multi-Techniques d'Urg.

LOCALISATION : ALLEE N3 - APPEL DE MR DUFUS (CADRE -PORT.06 03458571) POUR LE COMPTE DE MR BENALI-BRAILLE AU 14EME ETAGE -PORT.*06 59319594*

MOTIF : MERCI D'INTERVENIR POUR UN PROBLEME DE FUITE EN FILET SIGNALE AU PLAFOND DE LA CHAMBRE
(ATTENTION : LE SITE ETANT ESTIME SENSIBLE UN DROIT DE RETRAIT POURRA ETRE ENVISAGE MAIS UNIQUEMENT APRES RETOUR D'INFORMATION AUPRES DU CADRE)

Donneur d'ordre : Mme A. CATALDI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite en partie privative.

INTERVENTION DU 03/01 (ASTREINTE)
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE FUITE
CONTROLE LOGEMENT 142
CONSTAT : INFILTRATION AU NIVEAU DU PLAFOND DE LA CHAMBRE DE L'APPARTEMENT, PLUSIEURS FUITES SUR LE RÉSEAU EAU CHAUDE SANITAIRE AU NIVEAU DU COUDE.
INTERVENTION AVEC ENGIE APRES CONTACT DE L'ASTREINTE.
MISE EN PLACE D'UNE BAIGNOIRE POUR ENFANT POUR RECEPTION FUITE, LES LOCATAIRES SE CHARGERONS DE LA VIDÉE EN ATTENDANT L'INTERVENTION DE ENGIE POUR LES RÉPARATIONS.
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : NR AB Email envoyé le 10/03/26 a 10H55 Mme A. CATALDI
NR AB Email envoyé le 02/03/26 a 09H54 Mme A. CATALDI
NR AB Email envoyé le 23/02/26 a 10H45 Mme A. CATALDI
NR AB Email envoyé le 16/02/26 a 09H57 Mme A. CATALDI

NR AB Email envoyé le 09/02/26 a 09H41 Mme A. CATALDI
NR AB Email envoyé le 02/02/26 a 10H10 Mme A. CATALDI
NR AB Email envoyé le 26/01/26 a 09H58 Mme A. CATALDI
NR AB Email envoyé le 19/01/26 a 10H16 Mme A. CATALDI
BB AB Email envoyé le 07/01/26 a 17H17 Mme A. CATALDI
CL LCOMPTER Email envoyé le 05/01/26 a 15H02 acataldi@aiguillon.com
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 05/01/26 A 14:59 MME A. CATALDI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de la présence d'eau (exemple: fuite au 8eme étage et présence d'eau au niveau -1 qui nécessite le contrôle de 10 niveaux).
A chaque intervention il faut prendre rendez-vous avec l'occupant (si nécessaire) et déplacer un véhicule spécialisé avec son personnel.

Lors de nos travaux de recherche de fuite nous essayons si possible de déterminer l'origine de la fuite (voir notre bon de travail).
Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de recherche que nous arrivons à déterminer l'emplacement de la fuite et y remédier si le client nous en donne l'ordre.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Forfait Intervention Plomberie <=2H00	1	311,91	311,91

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,00	H(s) Suppl.	Intervention Plomberie>2H00	1	93,57	280,71
TOTAL H.T.					592,62
T.V.A. a 10,00%					59,26
TOTAL T.T.C.En EURO					651,88

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.